

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Juin 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Pompon se sont réunis à 20 heures 30 à la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Mme le Maire le 28 mai 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Carole HENRY, Farida BENOKBA, Gérard BOIS, Jean-Michel FRANC, Dany BOYER, Pierre COUDON, Cyril DANTONY, Daniel DEVÈS, Gerrit Jan FONK, Vanessa CONTIERO

Étaient absents représentés :

Joël ROZIÈRES (pouvoir à M. DANTONY)

Étaient absents non représentés :

Aucun

Participait à la réunion

Christophe DAVID, secrétaire à la mairie

Madame le Maire ouvre la séance à 20.45 et constate que le quorum est atteint. Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Gerrit Jan FONK est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

DÉLIBÉRATIONS

1 Aliénation de la parcelle AE 64 au lieu-dit « Le Maine »

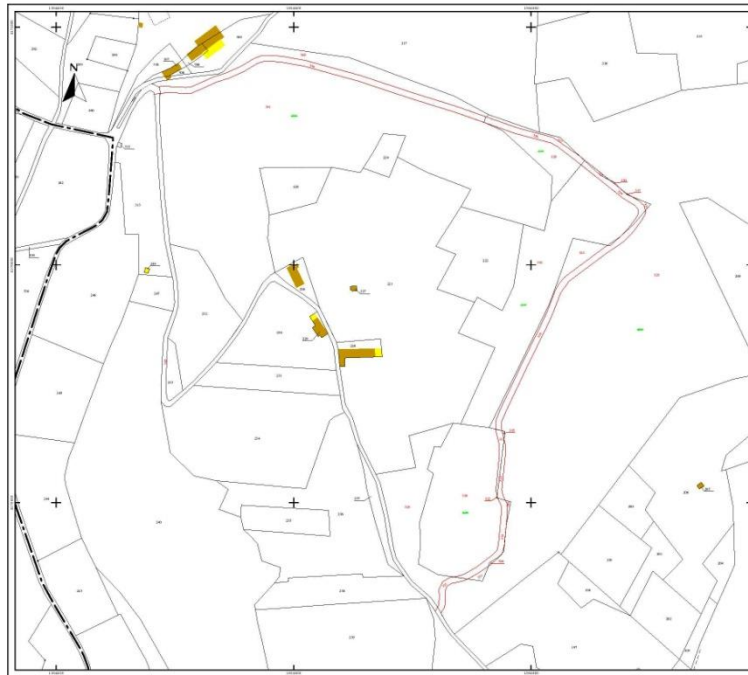
Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du CM du 17 septembre 2021 le conseil a voté à l'unanimité un accord de principe pour l'aliénation de ladite parcelle. La mairie a respecté la procédure et consulté le propriétaire du terrain contigu. Celui-ci n'a émis aucune réserve.

Madame le maire soumet au vote la vente de ce terrain de 135 m² pour la somme de 300 €. Les frais de notaire resteront à charge de l'acquéreur.

Approuvé, 10 pour, une abstention

2 Aliénation du chemin rural et achat de parcelles au lieu-dit « La Borie du Breuil »

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2021.04.01 du 25 octobre 2021 relatif à l'aliénation d'une portion de chemin rural au lieu-dit "la Borie du Breuil" et à l'achat de terrains pour chemin de substitution.



Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de prononcer l'aliénation d'une portion de ce chemin rural et de le céder à M. et Mme PELAMOURGUES – La Borie du Breuil – SAINT-POMPON selon les conditions suivantes :

- Prix : 2 500 €
- Parcelle AK 342
- Surface : 24a96
- Frais de notaire : à la charge de l'acquéreur

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prononcer l'achat de terrains pour chemin de substitution à M. et Mme PELAMOURGUES – La Borie du Breuil – SAINT-POMPON selon les conditions suivantes :

- Prix : 2 500 €
- Parcelle AK 316 à 322-326-329-333-334 et 339
- Surface : 42a52
- Frais de notaire : à la charge du vendeur

Approuvé à l'unanimité.

3 Modalités de publicité des actes pris par la commune.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante :

Publicité par publication papier (registres des délibérations et des arrêtés) ;

Approuvé à l'unanimité

4 Demande d'achat la parcelle AN 201.

Monsieur LAPEYRE sollicite la commune concernant la parcelle AN 201 contiguë à sa propriété.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de prononcer l'aliénation de cette parcelle à M. LAPEYRE Philippe – Le Roc – SAINT-POMPON selon les conditions suivantes :

- Prix : 200 €
- Parcelle AN 201
- Surface : 510 m²
- Frais de notaire : à la charge de l'acquéreur

Approuvé à l'unanimité

5 Zéro Artificialisation nette des sols.

« L'artificialisation des sols, conséquence directe de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes, est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité. Le gouvernement souhaite protéger ces espaces naturels, en instaurant l'objectif de "zéro artificialisation nette" prévu par le Plan Biodiversité, et travailler avec les collectivités pour repenser l'aménagement urbain et réduire efficacement l'artificialisation des sols. » Le gouvernement entend mettre un frein généralisé à cette artificialisation sans tenir compte des besoins des territoires ruraux. L'Association des Maires de France (AMF) reste vigilant quant à l'élaboration du PLUI (plan local urbanisme Intercommunal), et demande aux communes de soutenir une motion en ce sens. Madame le Maire soumet au vote cette demande.

Approuvé, 10 pour, un contre

COMMUNICATIONS

- Organisation des élections législatives du 12 et 19 juin
Premier tour (le 12 juin) :

08.00 à 12.00 heures : Carole HENRY, Dany BOYER, Vanessa CONTIERO
12.00 à 15.00 heures : Gérard BOIS, Joël ROZIÈRES, Gerrit Jan FONK
15.00 à 18.00 heures : Carole HENRY, Jean-Michel FRANCO, Farida BENOKBA

Second tour (le 19 juin) :

08.00 à 12.00 heures : Carole HENRY, Cyril DANTONY, Vanessa CONTIERO
12.00 à 15.00 heures : Gérard BOIS, Pierre COUDON, Gerrit Jan FONK,
15.00 à 18.00 heures : Jean-Michel FRANCO, Daniel DEVÈS, Farida BENOKBA

- CR des Commissions municipales et syndicales

Résumé du travail des commissions.

- **Commission communication, tourisme, culture :**

- la deuxième édition du Petit Journal de Saint-Pompon a paru. Pour cette édition la mise en page avait été confiée à l'entreprise Bataillon. Le travail ne nous a pas donné entière satisfaction. Nous nous proposons donc d'inviter un représentant de l'entreprise afin de lui communiquer nos réclamations. Nous envisageons de publier chaque année deux éditions du Petit Journal, et deux du bulletin communal, le premier se composant d'articles d'intérêt général, le second de communications adressées aux habitants de Saint-Pompon. La commission a déposé quatre idées pour le budget participatif 2022 (opération annuelle soutenu par le département de la Dordogne et qui permet si le projet est retenu de bénéficier d'une aide maximum de 12 000 €). Une aire de jeux aménagés près de l'école, l'aménagement de la salle polyvalente en cantine permettant à la commune de disposer plus librement de la grande salle de la cantine. La mise en valeur du patrimoine par panneaux explicatifs. Un chalet démontable et des toilettes mobiles pour les associations. La liste des projets retenus sera publiée début septembre. A partir de ce moment-là, tous les habitants du département pourront voter. Comme il y a des subventions importantes à obtenir, faisons un effort pour mobiliser le plus possible les habitants.

- **Commission Urbanisme, Réseaux**

- Les travaux de voirie pour l'année 2022 vont commencer.
- Un inventaire des bords de route et chemins concerné sont en cours, nous souhaitons commander des travaux d'épaveuses
Le chemin de Mme Dolgowicz menace de s'écrouler, la commission va se rendre sur place pour vérification.
- Concernant l'étude obligatoire de conformité de la station d'assainissement à réaliser tous les 10 ans, le SPANC nous relance régulièrement car notre commune (avec 4 autres) doit réagir au plus vite. La commune ne disposant pas de moyens suffisants pour financer cette étude, nous allons demander un délai.

- **Commission Adressage :**

- Les plans ont été dressés et envoyés dans les délais. On attend l'aval de l'ATD, pour ensuite soumettre les plans au conseil municipal.

- La commission Enfance de la CDCDV à laquelle participe Mme BENOKDA Farida signale qu' n'y a plus de places à la crèche de Cénac. Farida BENOKBA a fait savoir que l'école de Saint-Pompon peut accueillir quelques enfants en TPS.

QUESTIONS DIVERSES

- Les poubelles à Magaud débordent, probablement à cause d'un manque de containers. Le sitcom est avisé, Mme le Maire demande à ce que soit rajouté deux containers (aérien car gratuit pour la commune)
- Fête Votive : Vendredi 9 Septembre soirée à définir (animation musicale, buvette, animation foraine). Samedi 10 Septembre après-midi : Pétanque Samedi soir Mai communal suivi d'un mini marché gourmand, animation musicale, feu d'artifice.
- Boucherie : le permis a été délivré sans réserve particulière. La commune va pouvoir procéder au lancement des appels d'offres tout en veillant scrupuleusement à respecter au plus juste le budget .

Madame le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22.35